

AVENANT N°2 AUX INSTRUCTIONS DE COURSE BREST ATLANTIQUES 2019

5.8 Classement intermédiaire et positions pendant la course

Ajouter 5.8.4 :

La fréquence de positionnement sur la cartographie sera automatiquement activée toutes les 5 mn dans un rayon de 100 nautiques centré sur les points suivants : Ligne de départ, les marques de parcours spécifiées en annexe 2.3 et 2.4 et ligne d'arrivée.

Article 8.1. Parcours de BREST ATLANTIQUES

Supprimer et remplacer :

- Archipel des îles Cagarras et ses écueils à contourner en laissant à bâbord : île Laje de Cagarra, île Cagarra, île de Palmas, île Comprida, île Filhote. (Annexe parcours)

La modification des coordonnées d'un point virtuel de la ZEG ne sera plus possible après le passage de l'Archipel des Iles Cagarras et ses écueils.

Ajouter :

- Un bateau rentrant dans la ZEG doit corriger son infraction par la méthode suivante :

Le point par lequel il est entré dans la ZEG devient un waypoint supplémentaire de cette zone pour le bateau; ce dernier doit laisser ce waypoint à tribord aussitôt que raisonnablement possible.

8.4 Escales techniques

Définition d'abris : Zone à moins de 5 nautiques d'une côte abritée des vents dominants et de la houle permettant au bateau de se mettre en toute sécurité pour effectuer un transbordement.

Définition d'arrêt :

La direction de course et le comité de course considéreront comme un arrêt une dérive à la cape inférieure à 4 nœuds. En cas de dérive du bateau du point initial convenu avec la Direction de course, le bateau devra repasser par un cercle de 1 nautique de rayon centré sur le point convenu.

Ajouter 8.5 : Aide technique

Action d'aide technique apportée au skipper ou à l'équipage du bateau, par des personnes extérieures à l'équipage du bateau, pour proposer une solution à un problème technique.

L'action de résolution du problème technique rencontré devra être réalisée exclusivement par le skipper ou l'équipage du bateau.

9.4 Supprimé et remplacé par :

Les concurrents OCS seront prévenus aussitôt que possible par VHF sur le canal de course, et/ou par un bateau du Comité de course, le pavillon X sera envoyé sur le bateau comité pendant toute la durée d'ouverture de la ligne de départ (cela modifie la RCV 29.1)

Un bateau prevenu qui ne revient pas entièrement coté pré départ de la ligne recevra, sans instruction, une pénalité de 5 heures.

Cette pénalité sera à effectuer selon les modalités précisées dans IC 12.2. Elle devra être effectuée avant la latitude 38°00,000N.

(Ceci modifie RCV 28.1 et 63.1)

17 Semi rigide d'assistance des concurrents

Ajouter : Aide Extérieure. En cas de rappel individuel d'un bateau par le comité de course, les pneumatiques d'assistances des Ultims seront exceptionnellement autorisés à entrer dans la zone de course et s'approcher de ce bateau afin de sécuriser sa trajectoire lors de son retour vers la ligne de départ.

Annexe 4 – Plombage du moyen de propulsion

Supprimer et remplacer la phrase par :

Quatre scellés numérotés ainsi que le mode d'emploi seront remis au préparateur et/ou au concurrent lors du briefing de départ, le samedi 2 novembre 2019 à 10h00.

Le 30 octobre 2019 à 10H00

Romain Gautier

Président du jury



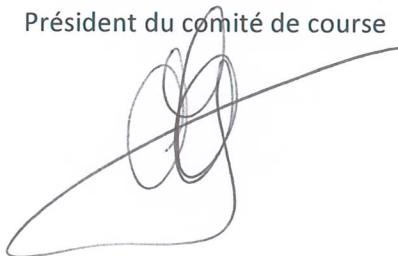
Jean Luc Gauthier

Président Comité Technique



Olivier Le Guic

Président du comité de course



Jacques Caraes

Directeur de course

